

Greffer ses arbres fruitiers en Bio

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les principes de la greffe et maîtriser le geste professionnel.
- Savoir entretenir les arbres greffés.

CONTENU

Lundi 3 avril 2023 :

- Introduction générale à la greffe : principe, compatibilité entre espèces, choix du porte-greffe et du greffon
- Période de greffage : mouvements de sève, choix des techniques selon l'espèce et la période
- Les outils à utiliser
- Les différentes techniques de greffe : laquelle choisir pour mon arbre ? Greffage au printemps : préparation du porte-greffe, greffes de bois, greffes de bourgeon...
- Greffons : Savoir prélever, conserver et protéger ses greffons
- Entretien des greffes (soin - taille).
- Diagnostic des échecs.
- Atelier pratique de greffage, où chacun pourra s'exercer.

METHODES PEDAGOGIQUES ET MOYENS MATERIELS

Modalités pédagogiques :

- Journée en extérieur, échanges entre les stagiaires et l'intervenant. Après-midi de pratique avec greffage d'arbres.
- QCM d'évaluation des acquis et des compétences.

Moyens matériels :

- **Emmener son propre couteau greffoir** (contacter Mélanie si vous avez besoin de référence pour en acheter un).
- Possibilité d'apporter des photos d'arbres que vous avez déjà greffé, si vous avez besoin d'indications sur des problèmes rencontrés.

INFOS PRATIQUES

Lieu : Valderoure

Date : Lundi 3 avril 2023

Durée : 7 heures

Horaires : 9h00 - 17h00

Repas : tiré du sac.

Intervenant(s) : Davide FABBRI, Arboriculteur et éleveur dans le haut Estéron.

Responsable de formation : Mélanie DESGRANGES, animatrice technique en productions végétales, agribio06.melanie@bio-provence.org ou 06 66 54 07 96.

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarifs :

- Prise en charge par les fonds VIVEA selon éligibilité (vérifier la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa).
- 190 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes
- 160 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *En amont* : analyse des besoins. *En cours* : recueil des attentes. *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 31/03/2023.
- **Validation de l'inscription** : via le formulaire suivant <https://forms.gle/Tt8YFGd68p3gu3mM7>, se référer aux CGS pour les informations complémentaires.
- **Nombre de stagiaires** : maximum de 15 et minimum de 6 pour que la formation soit maintenue.
- **Délais d'annulation** : le stagiaire peut annuler jusqu'à 24h avant le début de la formation. Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**